

Initiatives ministérielles

Je m'appuie sur le commentaire n° 621 de la cinquième édition du *Beauchesne* pour rappeler cette disposition particulière à la Chambre et au Président.

M. Hawkes: Je pense que le leader parlementaire suppléant de l'autre côté s'est légèrement fourvoyé. Le Règlement ne comporte pas d'article 621. À la fin, il a indiqué qu'il citait le *Beauchesne*. En fait, le Règlement ne compte que 159 articles, ce qui peut sembler énorme certains jours, et insuffisant, d'autres.

Le comité essaie de présenter une série de motions afin d'établir son programme et d'arrêter le plan de travail qui lui permettra de s'acquitter du mandat que lui a confié la Chambre des communes.

Une motion a été rejetée hier. D'autres ont par ailleurs été présentées. Il faut en discuter, puis prendre une décision à leur sujet. Le comité pourra ensuite se mettre au travail. C'est simplement de cela dont il est question.

• (1130)

M. le Président: Le député a exposé un problème à la présidence et à la Chambre. Il existe clairement un certain désaccord au sein du comité, mais je dois accepter l'affirmation du député de Calgary-Ouest selon qui le comité tâche de résoudre le problème. Tant que l'on y consacre des efforts, je crois que la discussion devrait s'arrêter ici.

Je garde à l'esprit les citations que le député de Glenarry—Prescott—Russell a faites et les observations du député de Calgary-Ouest, mais je retiens surtout les observations qu'a faites notre collègue de la Colombie-Britannique, le député de North Island—Powell River, et ce qu'il a dit dans son intervention—qu'il a faite en soulevant la question de privilège bien qu'il s'agisse probablement davantage d'un rappel au Règlement: il demande à la présidence s'il y aurait moyen pour elle de contribuer à faciliter les travaux en cours au comité. Voilà la façon très calme et rationnelle dont le député a exposé le problème à la Chambre.

Il se peut très bien que le fait que nous ayons eu cette discussion contribue en soi à faciliter les travaux du comité. Le député de Calgary-Ouest, qui est le whip du parti ministériel, semble croire que le problème peut être résolu. Je pense que nous devrions nous en tenir à cela du moins pour aujourd'hui.

J'espère que les députés pourront faire fonctionner le comité, car, je le répète, il est saisi d'un ordre de la Chambre, un ordre d'assentiment sur lequel l'accord est complet, et la question à l'étude est, comme les députés des deux côtés à la Chambre l'ont clairement démontré, une question qui revêt un très grand intérêt pour la Chambre et pour le pays.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE PROJET DE LOI C-80

RENOI DE L'OBJET À UN COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit chargé d'étudier l'objet du projet de loi C-80, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence;

Que ledit comité spécial ait tous les pouvoirs que l'article 108(1) du Règlement confère aux comités permanents; et

Que ledit comité spécial compte huit membres nommés sur recommandation du Comité de sélection.

M. Waddell: Madame la Présidente, voici mon rappel au Règlement. Le gouvernement présente actuellement une motion portant renvoi à un comité, pour étude préliminaire, du projet de loi C-80, qui traite du contrôle des armes à feu. Or, le projet de loi C-80 est également au *Feuilleton*, en tant que projet de loi d'initiative gouvernementale, pour deuxième lecture et approbation en principe.

Au nom de mon parti, je dis à la ministre que nous sommes disposés à faire entendre un orateur au sujet du projet de loi C-80. Nous traiterons de la vraie question, le projet de loi. Je ne peux pas parler au nom du Parti libéral, mais j'ai remarqué plus tôt qu'il était prêt à l'étudier. Nous pourrions donc examiner le projet de loi d'initiative gouvernementale, le renvoyer à un comité, puis, s'il y a lieu, étudier tout amendement ou entendre tout témoin en comité.

Je sais que la ministre a pris des engagements. Elle a dit immédiatement après le massacre à l'École polytechnique de Montréal, le 6 décembre dernier, qu'elle s'engageait à améliorer la loi sur le contrôle des armes à feu au Canada. Le gouvernement a bien déposé un projet de loi, le C-80; je tiens donc à dire à la ministre, au nom de mon parti, que nous sommes disposés à l'étudier. Nous pou-